




Plan de sobriété énergétique

vyv³



Les événements qui s'enchaînent depuis le début de l'année 2022, marquée par la guerre en Ukraine et les effets palpables du changement climatique, ont des conséquences très concrètes sur l'ensemble de nos activités.

Plus spécifiquement, le prix, la rareté et l'impact environnemental de l'énergie appellent de notre part une réponse engagée.

le 29 août 2022, la Première Ministre française a demandé tous les acteurs du territoire de mettre en œuvre un «**plan de sobriété énergétique**», visant une baisse de **10% de la consommation d'énergie d'ici deux ans**, sur la base des consommations de l'année 2019.

Ce plan, incitatif à ce stade, concerne tant les entreprises que les citoyens, les collectivités locales et l'Etat lui-même.

**Le prix, la rareté et l'impact
environnemental de l'énergie appellent
de notre part une réponse engagée.**



Pour répondre à cette urgence, le Comité de direction élargi de VYV³, qui rassemble les DG de ses composantes ainsi que les directeurs nationaux métiers et supports, a défini le plan de sobriété de VYV³. **Les engagements pris collectivement sont déclinés au sein de chaque entité membre en mesures concrètes destinées à atteindre cet objectif de 10% de réduction de nos consommations énergétiques.** La signature de la Charte Ecowatt en février 2023 a réaffirmé publiquement l'implication de VYV³ en faveur d'une consommation énergétique responsable.

Ce plan de sobriété énergétique s'appuie pour partie sur **deux de nos projets destinés à réduire notre empreinte environnementale**, et dont le déploiement viendra faciliter et enrichir le plan de sobriété énergétique :

- ▶ **« Efficacité et décarbonation énergétiques »** destiné à réduire les consommations d'énergie de nos bâtiments.
- ▶ **Définition de notre Stratégie Climat et sobriété**, dont la première phase consiste à identifier, par un bilan carbone de nos activités qui sera réalisé en 2023, nos principales sources d'émissions de gaz à effets de serre (issus notamment des consommations d'énergies) et les plans d'action pour les réduire.



Diminuer l'intensité énergétique des bâtiments

Adapter le chauffage et la climatisation: 19°C en hiver et 26°C en été (ou -6° par rapport à la température extérieure), dans l'ensemble des sites administratifs

- › Dans les autres établissements, baisse de la consigne de température tout en maintenant un niveau de confort et de sécurité adaptés => consommation raisonnée au plus près des besoins, sans gaspillage
- › Baisser au maximum le chauffage en dehors des heures d'occupation

Éteindre toutes les enseignes lumineuses en dehors des heures d'ouverture

Adapter l'occupation de l'espace dans les sites administratifs

Adapter les horaires et pratiques sur les prestations à forte intensité énergétique

- › Associer les prestataires à nos plans de réduction des consommations d'énergie
- › Privilégier la cuisson basse température, de nuit

Optimiser l'existant

- › Contrôler le bon déroulement de la maintenance préventive et du bon fonctionnement des installations
- › Vérifier la bonne application des consignes de températures dans tous les établissements
- › Analyser les contrats de fourniture d'énergie : corrélation puissance souscrite / puissance atteinte, et surveiller son évolution dans le temps (impact des actions d'économies d'énergie)

S'engager dans la charte EcoWatt



Déployer de nouvelles technologies

- › Capteurs d'intensité, capteurs de présence, etc.

Déployer la plateforme de management de l'énergie

- › En priorité sur les sites assujettis au décret tertiaire
- › Puis progressivement sur l'ensemble des autres sites



Promouvoir et encourager les éco-gestes

Diffuser et promouvoir les fiches éco-gestes

Identifier un «réfèrent (ou relais Sobriété)» local

- › Promeut les éco-gestes auprès de ses collègues et...
- › Anime le dispositif de partage de suggestions et de bonnes pratiques de sobriété

Proposer aux salariés une solution de co-voiturage commune et des stages d'éco-conduite

Promouvoir le dispositif EcoWatt auprès des salariés





Développer la sobriété numérique

Sensibiliser les services IT, les collaborateurs et les élus à la sobriété des usages du numérique

Construire et mettre en oeuvre une démarche «Green IT» (GIE VYV³ IT)





Poursuivre et renforcer les actions déjà engagées


Projet Efficacité et décarbonation énergétiques

- › Étendre les actions de suivi et d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments au-delà du périmètre concerné par la réglementation (Décret Tertiaire).

Bilan carbone et stratégie Climat et Sobriété

- › Identifier les principales sources d'émissions de gaz à effets de serre (issus notamment des consommations d'énergies) et des plans d'action pour les réduire
- › Définir notre trajectoire Bas Carbone





**« Se mobiliser chaque jour,
au cœur des territoires,
pour prendre soin
de chacun. »**

vyv³

VYV³, union soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 442 467 940.
Siège social : 62-68 rue Jeanne d'Arc – 75013 Paris.

vyv3.fr

